



Conseil de la Ville

Règlement RV-2012-11-74 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'annexe « B »

L'annexe « B » du Règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 sur la gestion de la fonction résidentielle est modifiée par la diminution d'une partie de l'aire et l'axe de consolidation urbaine # 19, secteur Saint-Jean-Chrysostome, par le retrait des lots longeant le prolongement de la rue des Jonquilles, le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe « A » au présent règlement.

Adopté le 4 juin 2012

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Marlyne Turgeon

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 AOÛT 2012